



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Kenya

Question écrite n° 33913

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida au Kenya. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte anti-sida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

Depuis 1997 et la Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Abidjan, la France a constamment réaffirmé au sein des instances internationales la nécessité éthique de faire accéder les patients du sud au traitement antirétroviral (ARV) de l'infection du VIH/SIDA. Aujourd'hui, de nombreux programmes pilotes d'accès aux ARV mis en oeuvre dans les pays du sud ont démontré que l'accès au traitement était non seulement possible dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité pour les patients, mais également souhaitable pour renforcer les efforts de déstigmatisation, de prévention et de dépistage de l'infection du VIH/SIDA. L'enjeu est maintenant de faire accéder le plus grand nombre de patients à ces traitements, et l'OMS a fixé l'objectif de 3 millions de personnes recevant un traitement dans les pays en développement d'ici la fin de l'année 2005. La France soutient totalement cet objectif pour lequel elle collabore avec l'ensemble des acteurs concernés : associations de personnes affectées ou infectées et société civile du Nord comme du Sud, gouvernements des pays les plus touchés, organisations internationales, autres pays industrialisés. La France a très activement participé à la création du Fonds mondial de lutte contre le sida et a joué un rôle central dans la prise en compte par celui-ci du financement des programmes d'accès au traitement. Deuxième contributeur annuel au Fonds mondial (150 millions d'euros, dont 110 sont utilisés pour la lutte contre le sida), la France exerce une vigilance particulière sur cette composante des programmes de lutte contre la maladie. Les programmes que le Fonds a déjà acceptés de financer conduiront ainsi à procurer un traitement à plus de 700 000 personnes d'ici cinq ans. L'effort de la France auprès du Fonds mondial s'accompagne d'un soutien à titre bilatéral aux pays de la zone de solidarité prioritaire (55 pays d'Afrique, d'Asie du Sud Est et des Caraïbes) qui mobilise à la fois des crédits du ministère des affaires étrangères (Fonds de solidarité prioritaire et crédits d'assistance technique) et du ministère de la santé, via l'initiative ESTHER de partenariats hospitaliers entre la France et 10 pays du Sud. La France conduit en outre avec les agences des Nations-unies plusieurs projets visant à accroître les capacités de réponse à l'épidémie (OMS, ONUSIDA, BIT, UNICEF). Enfin la France finance, via l'Agence nationale de recherche sur le sida, de nombreux projets de recherche visant à mieux adapter les protocoles de soins et de

suivi biologique à la réalité des systèmes de santé dans les pays les plus affectés. Dans l'ensemble de ces projets, la France attache une importance particulière à l'implication des acteurs de la société civile (ONG, organisation de personnes vivant avec la maladie) dont l'apport, au Nord comme au Sud, est indispensable pour faire accéder les personnes affectées à une prise en charge globale, intégrant les aspects médicaux, sociaux et psychologiques, de la prévention au dépistage puis au traitement lui-même. Au Kenya, la France soutient l'action de la Croix-Rouge Kenyane qui organise des soins à domicile à base communautaire dans le district de Molo, avec l'aide de la Croix-Rouge française. Il s'agit là du volet Kenya d'un projet sur les 3 pays de l'EAC visant à développer les soins à domicile du sida en zone rurale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33913

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 2004, page 1175

**Réponse publiée le :** 22 juin 2004, page 4657